

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18826 - 73ÈME ANNÉE

Comment faire face à un risque qui s'accroît ?

Les incendies en Californie rappellent la vulnérabilité de La Réunion



Maison ravagée par les flammes en Californie (image CNN).

Au moment où commence l'été et donc la saison des incendies, les événements de Californie sont un nouvel avertissement sur notre vulnérabilité car le changement climatique n'a pas de frontière. Une réflexion sur la protection de la biodiversité et de la population doit être menée.

31 morts et 550 disparus, des dizaines tel est le bilan provisoire des incendies qui ravagent actuellement la Californie. Jamais des feux de forêt n'ont fait autant de victimes dans l'histoire de cet État de la côte du Pacifique.

Plus de 78.000 hectares sont partis en fumée, c'est une superficie égale au tiers de La Réunion. Ces incendies se multiplient depuis quelques années. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces phénomènes accompagnent la mon-

tée des températures.

La chaleur amène la sécheresse et donc la hausse du risque. Le nombre plus important de ces phénomènes extrêmes est sans nul doute une conséquence du réchauffement climatique.

La Réunion partage avec la Californie un certain nombre de points communs sur le plan du climat. Et les effets de la hausse de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est un phénomène qui concerne le monde entier, La Réunion n'y échappe pas.

Cela suppose donc des moyens pour prévenir les catastrophes. Depuis hier, un bombardier d'eau est dans notre île. Cette décision fait suite aux dramatiques incendies qui ont ravagé le Maido en 2010. Or, la Californie fait partie des États-Unis. C'est un pays riche, qui dispose

donc d'importants moyens pour faire face aux incendies, notamment en termes de moyens aériens de lutte. Malgré cela, la première puissance économique mondiale est prise au dépourvu face à l'ampleur de la catastrophe.

Un bombardier d'eau pour La Réunion, est-ce suffisant ? Les effets toujours plus significatifs du changement climatique doivent amener à une évolution dans les techniques de lutte et dans la prévention. En effet, l'origine des incendies est essentiellement humaine. Elle résulte d'une négligence ou d'un acte inten-

tionnel. Dans ces conditions, une réflexion doit porter sur l'accès aux zones sensibles pendant la période à risque. Cela n'est pas facile, compte tenu du succès des piqueniques en forêt auprès de tous les Réunionnais. L'exemple de la Californie souligne pourtant le rôle essentiel de la prévention, car les dégâts d'un incendie sont difficilement réparables.

M.M.

Conséquence de l'épidémie à Madagascar

Premier cas de peste importé aux Seychelles

Les Seychelles ont connu leur premier cas de peste importé de Madagascar. Une quarantaine de 6 jours est imposée aux voyageurs venant de la Grande Île et les liaisons d'Air Seychelles avec Madagascar sont suspendues. D'autres mesures sont prévues pour La Réunion.

Les Seychelles paient un lourd tribut à cause de la peste à Madagascar. L'entraîneur d'une équipe de basket est décédé après avoir contracté la maladie dans la Grande île. Hier, les autorités seychelloises ont déclaré un premier cas de peste importée. Des mesures immédiates permettent de penser que le patient sera sauvé.

En attendant, les Seychelles imposent désormais une quarantaine de 6 jours pour tout voyageur venant de Madagascar. Pour sa part, la compagnie nationale Air Seychelles suspend ses liaisons vers la Grande Île.

À La Réunion, la France, responsable de la santé publique de la population, a pris d'autres mesures dont voici le contenu :

« Afin de tenir compte de l'évolution de l'épidémie à Madagascar, Amaury de Saint-Quentin, préfet de La Réunion, s'est assuré que l'ensemble des services de l'État concernés anticipe un éventuel risque d'importation de cas de peste à La Réunion et soit en mesure de détecter et de prendre en charge rapidement et efficacement une personne présentant les symptômes de la maladie dès son

arrivée.

Ces symptômes (forte fièvre, toux, détresse respiratoire, détérioration brutale de l'état de santé) sont connus de l'ensemble des acteurs aériens et maritimes en lien avec Madagascar.

Depuis le début de l'épidémie, l'ARS-Océan Indien a informé les praticiens de santé des conduites à tenir et a diffusé des informations à l'attention du grand public, des agences de voyages et des organisateurs de voyages. Les autorités portuaires et aéroportuaires sont informées des conduites à tenir pour prévenir tout cas importé et, le cas échéant, prendre en compte les suspicions de cas de peste en lien avec les services du SMUR et l'ARS-Océan Indien. Les modalités de traçabilité des personnes en contact avec le malade ont été formalisées, pour des entrées par avion ou par bateau.

**Les personnes qui envisagent un déplacement à Madagascar ou qui reviennent de cette île, sont invitées à consulter le site internet du ministère des affaires étrangères dans son onglet « Conseils aux voyageurs » ([\[tie.gouv.fr\]\(http://www.ocean-indien.ars.sante.fr\)\) et le site de l'ARS-ol \(<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr>\). En cas de fièvre après un séjour à Madagascar, contactez le 15 en mentionnant votre voyage ».](http://www.diploma-</p>
</div>
<div data-bbox=)**

Pour le moment, les liaisons directes restent possibles, et les mesures de quarantaine ne sont pas à l'ordre du jour dans notre île. Rappelons qu'il suffit qu'une seule personne porteuse de la maladie entre à La Réunion pour qu'une épidémie puisse commencer. À la différence du chikungunya, la peste n'a pas besoin de moustique pour se répandre. Elle se transmet par les voies aériennes du corps humain. Fort heureusement, il est possible de guérir de la peste, à condition que le mal soit traité à temps. Malgré tout, il y a lieu de s'interroger sur la différence qui existe entre les mesures prises aux Seychelles et à La Réunion. Car quand ils se rendent à Madagascar, les Seychellois et les Réunionnais peuvent aller dans des régions touchées par l'épidémie de peste.

M.M.

Edito

Emplois aidés : la Cour des comptes cite « l'exemple de La Réunion »

Les dernières observations de la Cour des comptes sur les collectivités concernent notamment La Réunion. Les magistrats mettent en avant ce qu'ils considèrent comme une spécificité de notre île : les contrats aidés. Voici ce qu'ils écrivent à ce sujet dans un encadré intitulé « L'exemple de La Réunion » :

« Le recours massif aux contrats aidés est une spécificité des collectivités de La Réunion. Ces contrats de travail de droit privé, dérogatoires au droit commun et réservés aux personnes en difficulté sur le marché du travail, font l'objet d'aides financières de l'État et sont exonérés de cotisations sociales. Selon les données de l'Agence de services et de paiement (ASP), 26 100 contrats aidés ont été financés dans les collectivités territoriales et les établissements publics en dépendant en 2015 pour un coût de 118,5 millions d'euros à La Réunion. À titre de comparaison, les emplois aidés de ces employeurs ont été de 4 300 en Martinique et de 3 800 en Guyane. Les bénéficiaires de contrats aidés dans les collectivités locales représentent 7 % de la population active de La Réunion. L'Entre-Deux a un nombre total d'emplois aidés plus élevé que celui des agents titulaires et non titulaires ; Petite-Île a dix fois plus de contrats aidés que la moyenne des communes de même strate.

Les contrats aidés expliquent pour moitié le surpoids de la masse salariale des communes réunionnaises par rapport aux communes de métropole. Les collectivités ne sont pas incitées à restreindre le recours aux contrats aidés

par l'État qui accorde les financements correspondants.

Certaines communes ont transféré à leur centre communal d'action sociale ou à leur caisse des écoles le recrutement de contrats aidés qui sont ensuite mis à disposition de la commune. L'objectif est de limiter le coût de l'adhésion à l'assurance chômage en contournant la réglementation, ce qui n'est évidemment pas exempt de risques juridiques. Les communes sont contraintes d'augmenter en contrepartie les subventions de fonctionnement à leurs satellites et la progression des charges de personnel devient encore plus forte si l'on considère la masse salariale globale ».

La dernière visite ministérielle a connu une annonce très importante. Annick Girardin a annoncé à l'Association des maires la fin des contrats aidés en 2019. Il reste 14 mois pour se préparer. Comment fonctionneront les collectivités sans ces emplois aidés qui peuvent représenter, comme à l'Entre-Deux, plus de la moitié du personnel ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Partenariat entre le SIDELEC et l'ADEME

Expérimentation du conseil en énergie partagé

Le SIDELEC Réunion et l'ADEME ont présenté hier un nouveau dispositif à destination des communes de moins de 10.000 habitants. Cette expérimentation pourrait être ensuite étendue à toute l'île, a précisé le directeur régional de l'ADEME.

Lors d'une conférence de presse conjointe hier, le SIDELEC Réunion et l'ADEME ont présenté un nouveau service à destination des communes de 10.000 habitants : le conseil en énergie partagé. 8 collectivités peuvent en bénéficier à La Réunion.

« Le SIDELEC Réunion, en partenariat avec l'ADEME met en place le dispositif Conseil en Énergie Partagé. Ce dispositif national consiste en la mise à disposition des communes de moins de 10 000 habitants, un accompagnement pour des mesures d'économie d'énergie. Les huit communes éligibles sont les suivantes : Les Avirons, Trois-Bassins, Saint-Philippe, Sainte-Rose, la Plaine des Palmistes, Salazie, Cilaos, et l'Entre-Deux peuvent désormais bénéficier d'un nouveau dispositif intitulé « Conseil en énergie partagé ». C'est le fruit d'un partenariat entre le SIDELEC Réunion et l'ADEME.

Orientations du SIDELEC

Maurice Gironcel, président du SIDELEC, a expliqué hier la mission du technicien spécialisé qui mettra en place ce dispositif. Il devra réaliser un bilan énergétique de chacune des huit collectivités en étudiant notamment l'évolution des dépenses et des consommations et en proposant des améliorations. Il assurera le suivi énergétique personnalisé des huit communes et les accompagnera en sensibilisant les élus ainsi que le personnel communal.

« Ce programme dont la première phase se déroule sur deux ans est principalement financé par l'ADEME et devrait à terme être pérennisé et élargi à l'ensemble des communes de l'île », précise Maurice Gironcel, « nous avons présenté lors de la visite sur Mafate de Madame la Ministre des Outre-mer dimanche dernier, notre programme de pérennisation de la fourniture d'électricité

sur les îlets de Mafate qui concerne les communes de Saint-Paul et de la Possession, notre choix qui s'est porté sur une solution innovante appelé « microgrid ». C'est un petit réseau comprenant des panneaux solaires, couplés avec une production et un stockage d'hydrogène qui permet de stocker de l'énergie pendant plus d'une semaine ».

« Nous avons également présenté à Madame la Ministre, nos grandes orientations qui vont dans le sens de la maîtrise de la demande en énergie », poursuit Maurice Gironcel, « premièrement, la réalisation d'un grand plan d'enfouissement du réseau électrique pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes. Ce grand plan d'enfouissement participe aussi à supprimer la pollution visuelle d'une île qui se

veut touristique. Deuxièmement, le programme de bornes de recharge photovoltaïque. Notre premier objectif est d'équiper d'abord les services des communes. Nous soutenons également le déploiement des véhicules électriques. Et

enfin, nous lui avons fait part de l'élaboration d'un plan régional d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public ».

Développer le photovoltaïque

Pour sa part, Jean-Michel Bordage, Directeur Régional de l'ADEME, a indiqué que « le Conseil en Énergie Partagé vise l'accompagnement des petites communes dans la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) car elles manquent souvent de moyens. C'est un dispositif de conseil mutualisé. Cette prestation concerne les communes de moins de 10 000 habitants (...). Quand on décortique la facture après la mise

en place du dispositif, on est gagnant à tous les coups (...) ».

En termes de perspective, le Directeur Régional de l'ADEME suggère « d'identifier toutes les toitures afin de voir le potentiel en pose de panneaux photovoltaïques »

André Duprey, délégué de la commune de l'Entre-Deux

« Dans un contexte où les communes voient leurs ressources financières qui s'assèchent, on espère tirer tous les bénéfices de ce nouveau dispositif (...) »

Daniel Jean-Baptiste, délégué de la Plaine des Palmistes

« Notre village est situé dans une zone avec beaucoup de vent. Il pleut souvent et il fait froid. Nous devons nous équiper, mais il nous faut faire des économies tout en prenant en considération le climat. Et le technicien CEP nous aidera dans cette démarche. Nous allons donc voir comment nous allons intégrer le conseiller en énergie partagé dans notre projet de construction d'un nouveau collège (...) »

Dominique Panambalom, délégué de la commune de Sainte-Rose

« On se félicite de cette initiative. Sainte-Rose est une ville pionnière en développement des énergies, notamment les énergies marines, avec l'usine hydraulique et notre parc éolien. On adhère évidemment à la démarche. Il y a aussi toute une pédagogie à faire auprès de la population pour une meilleure maîtrise de leur facture énergétique (...) Et comme l'a indiqué notre collègue délégué de la Plaine des Palmistes, il nous faut voir comment intégrer dans notre projet de construction d'une école de 24 classes et d'un gymnase sur notre commune, les services du CEP (...) »

Billet philosophique

Les multiples richesses de l'identité réunionnaise

Le vendredi 6 octobre dernier, on a eu une nouvelle illustration des atouts considérables de l'interculturalité réunionnaise à valoriser toujours plus et mieux, comme le font de plus en plus de nos compatriotes qui militent contre le système capitaliste. Ce fut le cas du philosophe Farouk Issop, qui a tenu une conférence-débat animée par l'écrivain Omar Issop-Banian à la mairie de Saint-Denis sur le thème : « Être musulman réunionnais ».



Farouk Issop et Omar Issop-Banian lors de la conférence sur « être musulman réunionnais ».

Comme le dit Farouk Issop dans la présentation de sa conférence, « être musulman réunionnais, c'est assumer notre devenir et l'exprimer dans le Beau. Car Dieu est beau et aime la beauté. Il doit y avoir de la beauté, de l'élégance dans la façon dont mon identité va rayonner pour contribuer à rendre la société réunionnaise plus lumineuse. L'identité musulmane est l'expression d'une haute spiritualité et ma créolité est un don de sa proximité.

Se savoir en quête, reconnaître la multiplicité des chemins, apprendre à se découvrir dans le chemin de l'autre (s'entre connaître) : la diversité devient alors un écho à mon identité. Notre singularité est universelle et l'universel est commun. Pas d'universel sans diversité. Pas de diversité sans la connaissance de notre singularité. C'est ici que s'effectue la jonction entre la singularité, expression de l'identité musulmane, et la diversité. Quelles que soient nos destinations, notre commune humanité fait nécessaire-

ment croiser nos routes, car l'universel de l'être musulman se redécouvre à chaque instant dans l'universalité des êtres, dans la diversité de notre riche culture réunionnaise ».

« Cultiver les bons comportements »

Sur cette base, Farouk Issop a exprimé de nombreuses idées très intéressantes sur la question identitaire, en disant notamment « non aux identités exclusives », en rappelant que « l'histoire de la France n'est pas celle de La Réunion » et en soulignant que « la mainmise du monde financier, militaire, commercial, médiatique et éducatif dominant sur notre pensée nous éloigne des valeurs du vivre ensemble créole réunionnais ». D'où l'affichage de cette belle pensée de l'artiste franco-chilien Alejandro Jodorowski : « Un oiseau né en cage

pense que voler est une maladie ». Et comme « il ne faut jamais opposer l'intelligence et le cœur », il est important de « cultiver les bons comportements », en évitant le dogmatisme et le prosélytisme comme le prône cette pensée musulmane : « le meilleur parmi vous est celui qui est utile au bien-être de l'humanité ». Et comme le dit cette citation de Mohandas Gandhi : « Sois le changement que tu veux voir dans le monde ».

« La conscience collective de notre peuple »

Durant son exposé, Farouk Issop a aussi exprimé à plusieurs reprises l'importance de valoriser « la créolité réunionnaise, porteuse de valeurs universelles, où j'ai besoin de la différence de l'autre pour me réaliser, en pensant aux démunis, comme un enfant qui meurt de faim toutes les 6 secondes dans le monde ». En même temps, renforçons et partageons « la conscience collective de notre peuple en faisant savoir que "nou lé pa pliss, nou lé pa mwin, respèkt anou !" », comme le disait le militant et député communiste réunionnais Laurent Vergès.

Lors du débat, le public a largement partagé ces convictions et le journaliste Paul Hoarau a rappelé que « nous venons tous historiquement d'Afrique, d'Asie, d'Europe... D'où notre batarsité dont parle Danyèl Waro et ce métissage n'efface pas les différences dans l'unité réunionnaise ». Voilà qui encourage le combat pour renforcer les multiples richesses de l'identité réunionnaise.

Roger Orlu

Che Guevara, apôtre des opprimés

Le Che et la Révolution cubaine

Le cinquantième anniversaire de l'assassinat du Che en Bolivie le 9 octobre 1967 offre l'occasion de revenir sur le parcours du révolutionnaire cubano-argentin qui a dédié sa vie à la défense des « Damnés de la terre ».



Quel fut le rôle de Che Guevara dans la Révolution cubaine ?

Le Che était l'un des principaux dirigeants de l'Armée rebelle, second-en-chef après Fidel Castro qui était le leader incontestable et incontesté du Mouvement 26 Juillet et la figure la plus emblématique de la Révolution cubaine. Il était au même niveau que Raúl Castro, Camilo Cienfuegos, Ramiro Valdés et Juan Almeida, entre autres, mais c'était celui qui avait la plus grande affinité intellectuelle avec Fidel Castro.

Il disposait d'un courage extraordinaire, à la limite de la témérité, et ressentait un mépris souverain pour le danger. Son prestige s'était rapidement étendu parmi les troupes combattantes et les sympathisants du Mouvement à travers l'île. On sa-

vait qu'un Argentin, doté d'un drôle d'accent, combattait aux côtés de Fidel, et son engagement suscitait l'admiration du peuple cubain. S'il n'était pas aussi connu à travers le monde que Fidel Castro, son visage était néanmoins apparu à plusieurs reprises dans la presse internationale, notamment étasunienne.

Dans quelles circonstances le Che a-t-il été nommé Commandant par Fidel Castro ?

Guevara a été le premier à être nommé Commandant, bien avant Raúl Castro, en raison de ses qualités exceptionnelles de combattant, de fin stratège et son don naturel de meneurs d'homme. Le Che était argentin de naissance et avait choisi

d'intégrer le mouvement révolutionnaire cubain pour libérer l'île de la dictature militaire de Fulgencio Batista, mais surtout de la tutelle hégémonique des Etats-Unis. Il avait conscience qu'il risquerait sa vie à chaque instant, étant donné les dangers encourus dans une guerre de guérilla contre un ennemi immensément supérieur en nombre. Il s'était rapidement distingué parmi le groupe des 82 insurgés en faisant preuve d'une vaillance à toute épreuve. A chaque fois qu'une mission dangereuse se présentait, il était le premier à se porter volontaire. Il a donc naturellement conquis le cœur et le respect de ses camarades, admiratifs de voir un étranger risquer son existence pour une patrie qui n'était pas la sienne. Fidel Castro avait rapidement discerné les vertus peu communes du Che et avait décidé de le promouvoir au grade de Commandant. L'Argentin apprit sa promotion de la façon suivante : le 21 juillet 1957, Fidel Castro chargea son frère Raúl de rédiger un courrier à Frank País, leader du Mouvement 26 Juillet de la province de Santiago de Cuba, au nom du groupe. Lorsque qu'il inscrivit le nom du Che parmi les signataires, Raúl demanda à son frère quel titre apposer pour le Che. La réponse fut la suivante : « Mets 'Commandant' ».

(à suivre)

Salim Lamrani
Université de La Réunion

In kozman pou la rout

« Fé pa lèv lo sha kan li dor ! »

I di osi : « Fé pa lèv lo mor ». Pou kosa i di sa ? I di sa, pars dann lo pasé, nana touzour in n'afèr kashé. Dann bann famiy, par ébzanzp nana touzour kék par, momandoné, in n'afèr la plipar d'famiy lé dakor pou pa koz de sa-lang métré boush ! Sirtou pa dovan marmaye, pars marmaye lé pa an éta d'aprann in nouvèl konmsa. Sirtou pa dovan l'moun étranj. Romark nana dé foi bann moun étranj lé bien o kouran pars lo zyé na poin baro, la lang na poin lo zo, épi pars out bann z'ami nana z'ami galman é zot i pé pa kashyète dé shoz z'ot vré z'ami - sa lé pa di dann mové z'intansyon ! Donk na poin arien pou roprosché. Sirtou liy pa mèm bann vré z'ami i ariv k'i bril la paye. Mi éstop tèrla, é mi lèss azot réfléshi la dsi. Ni artrouv pli d 'van sipétadyé.

Catalogne : de l'autonomie à l'indépendance

Les événements du 1er octobre 2017 survenus en Catalogne ont mis un coup de projecteur sur l'organisation territoriale de l'Espagne, si mal connue des citoyens européens et du voisin si proche qu'est la France. Pour comprendre la demande d'organisation d'un référendum sur l'indépendance de la Catalogne, et la réaction du gouvernement de M. Rajoy, il convient de rappeler quelques éléments historiques.

La Catalogne (Royaume de Catalogne et d'Aragon) a perdu ses privilèges au 18^e siècle avec l'avènement des Bourbons au trône d'Espagne. Le mouvement autonomiste renaît à la fin du 19^e siècle comme mouvement littéraire et politique, soutenu par la bourgeoisie industrielle et d'affaire. Contrairement au Pays Basque, le catalanisme alors n'est pas séparatiste. La Catalogne, région la plus industrialisée d'Espagne et donc la plus riche, revendiquait une autonomie de gestion au sein de l'État espagnol.

Un premier projet d'autonomie voit le jour en 1919 mais la Catalogne obtient pour la première fois un statut d'autonomie en 1932 après la proclamation de la 2^e République le 14 avril 1931. La Constitution républicaine reconnaissait les peuples qui composaient l'État espagnol et en particulier prévoyait d'octroyer un statut d'autonomie à la Catalogne et au Pays Basque. Ce qui fut fait pour la Catalogne mais le coup d'État militaire franquiste du 18 juillet 1936 a mis un terme au processus ; l'Espagne franquiste ne reconnaissait qu'un seul peuple, le peuple espagnol, et faisait de l'Espagne un État/Nation : « España Una Grande Libre », interdisant l'usage des langues régionales.

Autonomie

La monarchie parlementaire qui succède au Franquisme reconnaît dans la Constitution de 1978 les différents peuples qui composent la nation espagnole et réorganise le territoire en 17 communautés autonomes, mettant en place un lent processus de transfert de compétences. En principe toutes les compétences peuvent être transférées à l'exception de l'armée et de la monnaie. Les limites administra-

tives des Communautés autonomes sont déterminées par un ensemble de traits communs historiques, culturels et linguistiques. La Catalogne et le Pays basque sont les deux territoires dont l'identité est incontestablement très forte sur les trois plans. La richesse économique se concentre essentiellement en Catalogne avec un réseau important de grandes entreprises mais aussi de PME. C'est pourquoi elle demande le maximum possible de transferts de compétences, sans toutefois toutes les obtenir de la part de l'État, alors que certaines Communautés autonomes sont obligées de rester dans le giron de l'État.

La langue catalane est le fer de lance de la catalanité. C'est pourquoi la Generalitat met en place l'enseignement en Catalan, considéré nécessaire pour intégrer la très nombreuse main-d'œuvre provenant des diverses régions d'Espagne. Elle se préoccupe donc, non seulement de sauvegarder la langue catalane et de permettre sa diffusion au sein de la communauté catalanophone mais aussi d'éduquer dans la langue et la culture catalanes les enfants nés sur le territoire de parents non catalanophones ou arrivant en cours de scolarité. Tous les enfants sont enseignés en catalan avec des cours de castillan ; c'est un système d'immersion. L'objectif est double : maintenance de la langue catalane et bilinguisme catalan/castillan.

Pendant les divers gouvernements du socialiste Felipe Gonzales, le processus d'autonomie suit son cours. Une rupture apparaît quand le Parti Populaire remporte les élections pour la première fois depuis la mort du dictateur ; José Maria Aznar, chef du parti, devient chef du gouvernement en 1996. Le Parti Populaire (PP) fondé en 1989 est un parti de droite, conservateur, avatar de l'Union Populaire, fédération créée en 1976 par des personnalités du régime franquiste. Aznar forme difficilement son gouvernement après des négociations avec les petits partis nationalistes. Très vite cependant les bonnes relations avec les partis nationalistes se dégradent. Lors du retour au pouvoir du Parti Socialiste en 2004, un nouveau statut des autonomies est mis en chantier très favorable à la Catalogne, en particulier concernant la langue ; il est approuvé par référendum en 2006 mais le Parti Populaire entame des recours auprès du Tribunal

Constitutionnel contre le statut de la Catalogne.

Le Tribunal constitutionnel, dont bon nombre de membres sont proches du PP, annule en juin 2010 des pans entiers du nouveau statut des autonomies, affaiblissant la politique linguistique d'immersion. Dans son rapport il refuse que le catalan soit langue des administrations et qu'il ait une préférence sur le castillan. La réaction populaire est immédiate ; des milliers de Catalans défilent le 10 juillet 2010 à Barcelone.

Rupture du contrat de confiance

Le Parti Populaire revient au pouvoir en 2011. En 2012 le ministre de l'Éducation, José Ignacio Wert, très marqué à droite, commence un bras de fer avec la Catalogne. Il entend renforcer le contrôle sur l'enseignement afin « d'espagnoliser les élèves catalans ». Le projet prévoit, entre autres, de créer des écoles de langue castillane, sans épreuve de catalan au baccalauréat.

En 2014, le président catalan Artur Mas convoque pour le 9 novembre une consultation d'auto-détermination. Il s'est tenu mais a été déclaré nul par le Tribunal constitutionnel saisi par le gouvernement de Manuel Rajoy (PP). Deux questions étaient posées : « Voulez-vous que la Catalogne devienne un état ? » « Dans le cas d'une réponse affirmative, voulez-vous que cet état soit indépendant ? » Le oui l'a emporté avec 80,76 % des voix avec 41 % (environ) de participation.

Le référendum du 1er octobre 2017 s'inscrit donc dans une opposition idéologique entre le parti conservateur, héritier du centralisme franquiste - Espagne Une - et les tenants d'une auto-gestion de la Catalogne.

Le statut d'autonomie qui répondait aux aspirations de la population était basé sur un contrat de confiance. Celui-ci a été rompu en 2010. C'est alors que le séparatisme - absolument pas historique - est apparu comme une solution pérenne.

Christine Gillard
Maître de conférences

Oté

Zot i pans sa i intèrès anou ! Z'ot linz sal ? Zot na ka lav ali an famiy siouplé !

Dopi dé-troi somenn nana bataye krab dan la droite. Sa la komans avan z'éléksyon sénatèr épi i kontinyé ziska zordi... La komans par in sèryé l'indiskrésyon-karéman in makrotaz - dsi la villa madam Dindar. Lo madam an késtyon la fé savoir lé shoz i sava pa rèss dann l'éta k'i lé é d'après sak i di èl osi èl la dégéné, vitriyol a la klé.

Dann l'édito freedom, mésyé Montrouge, son koté, i vane dofé pou bien fé pran. Li diré mèm nana tout in l'antouraj pintad kont lo prézidann réjyon Didier Robert. Dann l'antouraz-la noré paré-t-il lo mèt Sin-Pyèr, fèzèr défèzèr lo roi, noré galman madam Dindar biensir noré mèm Thierry Robert épi d'ot ankor épi lo sharkityé La Bretagne.

Sharkityé La Bretagne ? Kosa li vien fèr la-dan ! Lé sinp, li port plint kont lo zéléksyon madam Dindar. Pou kèl rézon ? Pars sanm pou li nana touzour lo mèm moun, lo mèm l'androi, apré gonf z'ot pla avèk lo l'arzan piblik. Donk lo sharkityé, la santi té l'èr tir son gran kouto é li la tiré. In pé i di lé zis pou rotard in pé lo zékéksyon prézidan konsèye départmantal.

I paré, mé dann in n'afèr, ou i koné koman sa i komans mé ou i koné pa ousa sa i arète. Nou va oir lo déroulman lo zistoir. Moin pèrsonèl mi fyé dsi la sazès kréol i di avan grinp dsi pyé d'boi i fo ou na poin trou dann out kilot sansa avan dir i pi mové, i fo ou i rogard si sé pa ou la marsh dann la malpropté.

Justin